

PARRAINER/MARRAINER DES PROJETS « ENTREPRENEURIAUX/ INTRAPRENEURIAUX » EN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE



De quoi parle-t-on ?

Le principe est de parrainer/marrainer des projets « entrepreneuriaux/ intrapreneuriaux » à des jeunes de tous niveaux scolaires, d'effectuer un projet en lien avec l'entreprise et ses métiers une partie de l'année scolaire.

Être parrain, marraine c'est :

- Devenir acteur/actrice de la mixité dans les métiers du transport et de la logistique
- Appuyer les jeunes dans leur parcours de formation et potentiellement dans leurs choix d'orientations professionnelles
- Insuffler l'envie d'oser
- Déconstruire les stéréotypes
- Susciter des vocations auprès des garçons mais aussi des filles

Pourquoi agir ?

En termes de mixité, le parrainage/marrainage de projets ou d'élèves permet de mettre en valeur votre démarche et de sensibiliser à la mixité des métiers Transport et Logistique.

Pour votre entreprise, cette action permet de :

- Faire connaître votre entreprise et son implication dans les démarches de mixité et diffuser une culture d'entreprise responsable
- Transmettre aux jeunes votre passion
- Participer à l'émergence de jeunes talents et leur permettre de développer leur potentiel
- Lutter contre les stéréotypes
- Apporter de nouvelles idées pour votre entreprise

Les projets entrepreneuriaux/ intrapreneuriaux permettent aux élèves de :

- Développer leur autonomie et leur prise d'initiative
- Explorer le monde économique de manière active et concrète
- S'initier au travail en équipe, à la prise de décision et à la gestion de projet
- Se projeter en tant que futur.e professionnel.le et réfléchir autrement à leur orientation scolaire
- De dépasser l'autocensure à travers la mise en avant de projet d'entrepreneuriat ou d'intrapreneuriat portés par des personnes de tous horizons

Comment faire ?

Devenir parrain ou marraine consiste à accompagner sur tout ou une partie d'une année scolaire une équipe mini-entrepreneurs pour l'aider à mener à bien son projet en apportant vos connaissances, vos compétences et votre expérience du monde de l'entreprise.

En général, cela consiste en une intervention régulière chaque mois (d'octobre à juin), d'environ 2 heures auprès des équipes d'élèves et aux côtés de leur enseignant.e et des contacts ponctuels pour prodiguer conseils et recommandations.

Votre rôle, en fonction de vos disponibilités, peut-être défini en amont avec un enseignant, tout comme le projet de mini-entreprise (entreprenariat) ou de développement d'une action pour votre entreprise (intrapreneuriat).

Qui contacter ?

- > Prendre contact avec votre délégué régional AFT : <https://www.aft-dev.com/>
- > Pour obtenir les coordonnées des établissements scolaires de proximité : <https://www.choisis-ton-avenir.com/formations>

Si vous êtes déjà en lien avec un/des établissement.s scolaire.s :

- > Vous devez vous adresser directement au.x chef.fe.s d'établissement.s du/des collèg.e.s et lycée.s concernés en lui/leur faisant part de votre intérêt pour parrainer/marrainer des projets.

A savoir

Dans le cadre de leur politique de ressources humaines, certaines entreprises proposent chaque année à l'ensemble de leurs équipes de parrainer des projets de mini-entreprises.